

**Décision du Président**  
n° D2022/11

**Tourisme**

**Boutiques Gouffre d'Esparros et Espace préhistoire de Labastide**  
**Achat de minéraux**

**Le Président,**

Vu les articles L5211-1 et L2122-23 du Code Général des Collectivités territoriales,  
Vu la délibération du Conseil Communautaire n°2020/069 en date du 30 juillet 2020  
portant délégations de pouvoir au Président,

**Décide**

Article 1 : De signer le bon de commande auprès de Minéral Est pour la commande de minéraux pour les boutiques du Gouffre d'Esparros et de l'Espace préhistoire de Labastide, pour un montant total TTC de 2 021.10 €.

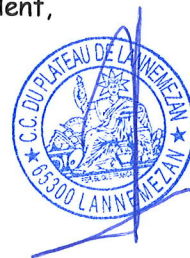
Article 2 : Il sera rendu compte au Conseil Communautaire de la présente décision conformément à l'article L2122-23 du CGCT.

Article 3 : Ampliation de la présente décision sera adressée à Madame la Sous-préfète de Bagnères-de-Bigorre.

Article 4 : Le Directeur des Services est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Lannemezan le 18 juillet 2022

Le Président,



Affichée le **04 AOUT 2022**